

Norme car port particulier en location

Par MMelodie, le 14/12/2021 à 20:31

Bonjour,

Je suis en location dans une maison sous loi PINEL.

Nous avons un car port mais inutilisable, après plusieurs essais et avec plusieurs voitures, nous ne pouvons pas rentrer la voiture car les roues de devant patinent.

En effet, j'ai remarqué un décalage entre la route et le trottroir beaucoup plus importants que la normale. Il apparait qu'une section du trottoir parait beaucoup plus récente que les côtés plus bas.

J'ai demandé à la mairie qui me renvoie à mon propriétaire car c'est du privé. Et l'agence qui nous loue la maison ne comprend pas le problème car apparemment les autres locataires n'ont pas eu de soucis.

De plus le car port est fait de gravier et donc aucune accroche. La maison est censée être adaptée aux normes handicapées non?

Je voulais savoir quelles étaient les normes en terme de hauteur des entrées carrossables pour les particuliers ?

Merci beaucoup,

Par Visiteur, le 14/12/2021 à 20:54

Bonjour

L'ADIL est bien placée pour vous répondre, je vous conseillé de la contacter. https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/